

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

voie verte de Jayat à Saint-Trivier-de-Courtes

déclaration de projet au titre de l'article L.300-6-1 du code de l'urbanisme portant intérêt général du projet et emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Trivier-de-Courtes

Par arrêté préfectoral du 03 décembre 2020, le projet visé ci-dessus, porté par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 17 jours, du mercredi 6 janvier 2021 à partir de 8h au vendredi 22 janvier 2021 jusqu'à 17h inclus.**

Les consultations et contributions dématérialisées sont privilégiées dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID19. Ainsi, du mercredi 6 janvier 2021 à partir de 8h au vendredi 22 janvier 2021 jusqu'à 17h inclus :

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une note et un rapport de présentation, la justification de l'intérêt général et des plans ainsi que toutes les observations du public sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> et sur le site de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes: <http://www.saint-trivier-de-courtes.fr>

Les observations du public peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante :

ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, sont également déposés **en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes, pendant 17 jours, du mercredi 6 janvier 2021 à partir de 8h au vendredi 22 janvier 2021 jusqu'à 17h inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations, aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie. Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête à la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes.

Le projet a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 21 août 2020 le dispensant d'évaluation environnementale.

L'accueil du public en mairies de Saint-Trivier-de-Courtes pour la consultation des documents et lors des permanences du commissaire-enquêteur s'effectuera dans le respect des mesures barrières liées à la pandémie de la covid-19 (distance, gestion des flux, désinfection et aération des locaux). Le public devra être impérativement muni d'un masque - stylo personnel recommandé - le public devra se munir d'une attestation provisoire adéquate si celle-ci est exigée au moment de l'enquête publique ; (voir fiche protocole annexée à l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et affichée en mairies).

Monsieur Gérard MARQUIS, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de LYON reçoit les observations et propositions du public au cours des permanences suivantes, en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes :

- le mercredi 6 janvier 2021 de 15h à 17h, le jeudi 14 janvier 2021 de 15h à 17h, le vendredi 22 janvier 2021, de 15h à 17h.

Au terme de la procédure :

L'autorité compétente pour prononcer la déclaration de projet portant déclaration d'intérêt général du projet est le président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse, en vertu de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

Le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis à l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière de PLU, soit la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire-enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan.

Toute personne souhaitant obtenir des informations relatives au projet peut prendre contact auprès de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

Nicolas Rouxel ou Thierry Vuarand, chargés d'études,

3 avenue Arsène d'Arsonval – CS88000 - 01008 Bourg en Bresse cedex- nicolas.rouxel@ca3b.fr

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, unité pilotage et gestion, dès la publication de cet arrêté.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en nsi que sur le site internet des services de l'État (www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.